Direction de la Formation
et de la Vie Universitaire

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Université de Toulouse

Approbation des capacités d'accueil des mentions contributives (Licence Portail Santé)

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 10 novembre 2026

Délibération 2026/11/CFVU – 174

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent les capacités d'accueil des mentions contributives (Licence Portail Santé).

Toulouse, le 10 novembre 2026

Le Vice-Président CFVU

Vincent PAILLARD

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Nombre de membres : 42 Nombre de membres présents ou représentés : 23	Nombre de voix favorables : 18 Nombre de voix défavorables : 3 Nombre d'abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0 Nombre de votes blancs : 0

Université de Toulouse
Bâtiment administratif central
118 route de Narbonne
31062 Toulouse cedex 9
Tél : +33 5 61 55 66 11
www.univ.tlse3.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

EFFECTIF PAR MENTION CONTRIBUTIVE

Proposition de répartition UT

FSI :	
CHIMIE	180
MATHEMATIQUES	144
PHYSIQUE - CHIMIE	108
SDV	396
Santé :	
UT/LSS (pharmacie)	48
F2SMH :	
UT/STAPS	72

Proposition de répartition UT2J

LETTRES	100

Proposition de répartition UTC

DROIT	100 (120 si diminution correspondante de la capacité d'accueil de la L Droit "classique")

Proposition de répartition INUC

EFFECTIF PAR MENTION CONTRIBUTIVE DE LA L1 Portail Santé
Proposition INUC *et correction VP**

MATHEMATIQUES	40
PHYSIQUE – CHIMIE	40
SdV	50
DROIT (Rodez)	50
PSYCHOLOGIE	50
STAPS (Rodez)	40
Total	270